

**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 Mai 2019

L'an 2019, le 13 Mai à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 6 Mai 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Absents : 0 Excusé : 1
--

<u>Nom des membres ayant participé au vote</u> : J.BASSING – C.BEGUINOT – C.DROMARD – J.GODART- X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – JJ.RODHES

<u>Excusé</u> : MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT

<u>Secrétaire de séance</u> : C.LAPERSONNE

19-24 Renouvellement de l'engagement PEFC

Le Maire expose au Conseil la nécessité de renouveler pour la commune d'adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable.

Cette adhésion est arrivée à son terme le 31 Décembre dernier ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler l'adhésion à la Politique de Qualité de la Gestion durable définie par PEFC Champagne-Ardenne, et accepte que cette adhésion soit rendue publique.
- de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Champagne Ardenne en vigueur.
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Champagne Ardenne en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire.
- d'accepter, qu'en cas de non mise en œuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification PEFC
- de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune
- de s'engager à honorer une cotisation à PEFC Champagne Ardenne.

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Fait le 13 Mai 2019

Le Maire
Marie-Claude REMY

